

COMMUNE DE BARENTON-BUGNY

Modification Plan Local d'Urbanisme

PIÈCES ADMINISTRATIVES

"Vu pour être annexé à
la délibération du :

25 avril 2022

approuvant la modification du
Plan Local d'Urbanisme"

Cachet de la Communauté
de Communes et
Signature du Président :



La Présidente

Carole RIBEIRO

Pays
de la Serre
Communauté de Communes



GEOGRAM

16 rue Rayet Liénart
51420 Witry-lès-Reims
Tél. : 03 26 50 36 86 / Fax : 03 26 50 36 80
e-mail : bureau.etudes@geogram.fr
Site internet : www.geogram.fr



Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 20/09/2021 à 04h12
Référence de l'AR : 002-240200469-20210917-ART2021_68-AR

ARRETE
2021
ARRÊTÉ PRESCRIVANT LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BARENTON-BUGNY

Numéro interne de l'acte : ART n°2021- 68

**EXTRAIT DU
REGISTRE
DES ARRETES
DE LA PRESIDENTE**

**ARRÊTÉ PRESCRIVANT LA MODIFICATION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BARENTON-BUGNY**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-44 ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de BARENTON-BUGNY approuvé par délibération en date du 19 novembre 2004, révisé le 19 décembre 2019 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 octobre 2016 modifiant les statuts de la Communauté de communes et la rendant compétente en matière de PLU ;
- Considérant que la commune de BARENTON-BUGNY souhaite modifier les règles de hauteur définies au PLU, dans la zone du Griffon, afin d'encourager l'accueil d'activités économiques ;
- Considérant que ces modifications n'ont pas pour conséquence de changer les orientations du Plan d'aménagement et de développement durable (PADD), de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle ou une protection édictée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages, ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;
- Considérant que la procédure de modification doit être notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ;
- Considérant que la procédure de modification nécessite une enquête publique ;

La Présidente

ARRETE

Article 1^{er} :

La procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BARENTON-BUGNY est engagée pour modifier les règles de hauteur, dans la zone du Griffon, afin d'encourager l'accueil d'activités économiques.

Communauté de Communes du Pays de la Serre - 1 rue des Telliers - BP 31 - 02270 Crécy-sur-Serre
Tél. 03 23 80 77 22 - Fax. 03 23 80 03 70 - e-mail : contact@paysdelaserre.fr

Article 2 :

Le dossier de modification du PLU de BARENTON-BUGNY sera notifié à Monsieur le Préfet et aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme, avant l'enquête publique.

Article 3 :

La modification fera l'objet d'une enquête publique conformément à l'article L.153-41 du code de l'urbanisme.

À l'issue de l'enquête publique, la Présidente en présentera le bilan au conseil communautaire qui en délibèrera et adoptera le projet de modification éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.

Article 4 :

Le présent arrêté fera l'objet de mesures de publicité définies aux articles R.153-20 à R.153-22. Il fera l'objet :

- D'un affichage en mairie de BARENTON-BUGNY et au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Serre, pendant le délai d'un mois ;
- D'une mention dans un journal diffusé dans le département ;

Il sera également consultable sur le site internet : www.paysdelaserre.fr

Une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet. Il sera, en outre, publié au recueil des actes administratifs.

Article 5 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°2021-67 du 13 août 2021 prescrivant la modification de plan local d'urbanisme de la commune de Barenton-Bugny.

Fait à Crécy-sur-Serre

Le 17 SEP. 2021

La Présidente

Carole RIBEIRO

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et de sa publication.

Annonce légale parue dans l'Union le 23/09/2021

JEUDI
23 SEPTEMBRE 2021

LES ANNONCES

31

ANNONCES MARCHÉS PUBLICS

Marchés publics de travaux

Procédures adaptées de + 90 000 €

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

COMMUNE DE SAINT-MICHEL Démolition d'un ouvrage d'art - rue du Général Giraud

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Saint-Michel.

Correspondant : Monsieur Thierry VERDAVINE

8, place Rochefort - 02830 Saint-Michel

Adresse Internet du pouvoir adjudicateur :

<https://www.proxilegales.fr>

Adresse Internet du profil d'acheteur :

<https://www.proxilegales.fr/443/18692>

Type d'organisme : Commune.

Objet du marché : Démolition d'un ouvrage d'art - rue du général Giraud.

Type de marché : Travaux.

Type de prestations : Exécution.

Site ou lieu d'exécution principal : Rue du Général Giraud

02830 Saint-Michel.

Classification C.P.V

Objet Principal : 4523142-6 - Objet Principal : 45111100-9

Code NUTS : FRED1

Autres informations : renseignements administratifs ou techniques : par voie dématérialisée sur le site

<https://www.proxilegales.fr>

Caractéristiques principales : Démolition d'un ouvrage d'art et réfection de voirie.

Refus des variantes.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation (lettre d'invitation, cahier des charges...).

Type de procédure : Procédure adaptée.

Délai :

Date limite de réception des offres : 20 octobre 2021 à 17h00.

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice : MAPA2021-02.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif d'Amiens, 14, rue Lemerchier - 80000 Amiens. Courriel : greffe.ta-amiens@juradm.fr

Site : <http://amiens.triunal-administratif.fr>

Date d'envoi du présent avis : 17 septembre 2021.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Avis administratifs

francemarchés.com
Tous les jours, tous les marchés publics

Le portail d'avis
de marchés publics
le plus complet du web

I Plus de 20.000 appels
d'offres en cours

I 100% gratuit

I Alertes par email

PROXILEGALES.FR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE

Prescription de la modification du Plan Local d'Urbanisme de Barenton-Bugny

Par arrêté du 17/09/21, la Présidente a prescrit la modification du plan local d'urbanisme de Barenton-Bugny.

Cette procédure est engagée pour modifier les règles de hauteur, dans la zone du Griffon, afin d'encourager l'accueil d'activités économiques.

L'arrêté est affiché et consultable en Mairie de Barenton-Bugny, au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Serre et sur le site Internet de la Communauté de Communes, pendant un mois à compter du 24/09/21.

Immobilier

CHAMPAGNE-ARDENNE

LOCATIONS APPT. TYPE 3

91 Reims 490 €
REIMS F3 MEUBLE, confort, calme, 2 chambres, quartier avenue d'Epervier, 450 € 550 € 70 € 03.53.15.25.54.

FORÊTS ET AGRICULTURE

Recherche pour clients investisseurs et exploitants
VIGNES TERRES FORÊTS
Libres ou louées
AGRI-VITI TRANSACTIONS
G. BISTER
REIMS
03.26.05.00.42
06.70.74.13.11
www.agri-viti-transactions.com

FORÊT

ACHÈTE toutes GRUNES, très belle sur pied complet, CHENE diam. 30/54 100€ à 150€, 30/39 120€ à 200€, 50 et + 230€ à 400€, SURBILLE et SIRONNEUX diam. 50 et + 54€ à 120€, MERISIER diam. 45 et + 230€ et +, TAILLIS FEUILLIS et RESINEUX, Tél. 06.87.73.54.94

Rencontres

VIE À 2

FEMMES

● 08. Femme veuve, 1M65, recherche homme entre 70 et 80ans, non fumeur et dynamique pour partager les bons moments de la vie et rompre la solitude des longues soirées d'hiver. Envoyer réponse sous réf. DDIFH au journal qui transmettra.

● 08. INFIRMIÈRE EN RETRAITE, CHATAIN CLAIR, TOUTE MINCE ET FEMME, AVENANTE, et affectueuse, elle a la patience... et beaucoup de douceur. Elle est gentille et empathique, divorcée, elle possède sa vie, aime conduire, voyager et marcher... jardinier, danseur et aussi les animaux, thermalisme, sorties... Vous gentille et sincère, souhaitez vous à la retraite, REF POR 100422 HARMONIE CHARLEVILLE - REIMS - CHALONS - LAON Tél : 03 24 41 52 89

● INFIRMIÈRE EN RETRAITE, 71ANS, très féminine et avenante, vraiment bien physiquement pour son âge, elle a bon caractère... et prend la vie du bon côté. Elle est veuve, droite et entière, elle conduit, a le sens de la famille et fait du bénévolat. Bonne cuisinière, elle est tout à fait autonome mais trop câline pour rester seule dans sa confortable maison, elle vous attend cultivée et en forme. REF POR 100422 HARMONIE CHARLEVILLE - REIMS - CHALONS - LAON Tél : 03 24 41 52 89

● RENCONTRES FINEMENT SÉLECTIONNÉES Vous aussi, inscrivez-vous à l'agence matrimoniale Harmonie !... Pour une rencontre sérieuse, honnête et harmonieuse. Profils vérifiés de façon professionnelle et systématique (âge, situation matrimoniale, profession, etc.). Les équipes se feront un plaisir de vous recevoir (chez vous ou à l'agence) et vous conseilleront pour que, vous aussi, vous puissiez redonner du sens à votre vie... en rencontrant la personne adaptée. Plus d'infos au 0800 77 82 27 Un simple SMS au 06 56 69 59 60 avec votre nom + âge peut suffire pour changer votre vie. <http://www.agence-harmonie.fr>

HOMMES

● 55ANS, BON CUISINIER ET BON DANSEUR, AMI DES ANIMAUX, vous le trouverez très attentionné, plein de bonne volonté... et super facile à vivre. Il aime la nature, le jardinage, il ne fume pas, a le sens de la famille et aime élever. Jamais eu d'enfant, bricoleur débrouillard et convivial, il vous espère casanier et simple, proche de la nature, environ 50-60ans. REF POR 100422 HARMONIE CHARLEVILLE - REIMS - CHALONS - LAON Tél : 03 24 41 52 89

● 57ANS, GRAND, CHEVELURE PRESERVÉE QUOIQU'IL GRISONNE, très franc et volontaire, il a le cœur généreux. Il est employé, il vit dans une énergie positive, seul, en appartement après séparation. Toujours cet air des animaux... et des humains s'il se sent sincère... vous espère franche et ayant si possible comme lui le sens de l'humour, plutôt ronde, environ 50-60ans. REF POR 100422 HARMONIE CHARLEVILLE - REIMS - CHALONS - LAON Tél : 03 24 41 52 89

RENCONTRES LIBRES

FEMMES

● FANNY, 57a, divorcée sans enfants, ch à refaire sa vie immédiatement. Vous pouvez la joindre au : 0895 07 91 89 (0,00€/min)

● Cuisinière retraitée cherche un homme pour partager bons moments et vie à deux. Ma ligne directe 0895 22 31 52 (0,00€/min)

Bonnes Affaires

HABITAT

ANTIQUITÉ

Achète Horlogerie
carillons
pendules
montres
06 58 27 06 75

Divers

● URGENT : LUTHIER ACHÈTE TRÈS BON PRIX VIOLONS, VIOLONCELLES, CONTRABASSES ET SAUVS anciens, dans l'état où ils se trouvent. Se déplace. ESTIMATION RAPIDE ET GRATUITE. Paiement immédiat. Donnez leur une seconde vie. Tél. 06.09.48.03.85 ou 06.76.66.83.09

CHAUFFAGE

● 08. VENDS BOIS DE CHAUFFAGE, 0.50, 0.40, 0.30, 0.25 cm livrés. Petites et grandes quantités. Tél. 06.07.07.96.74

Vous cherchez un BON PLAN ?



RETROUVEZ
toutes les annonces
**BONNES
AFFAIRES**
de la région

Rendez-vous
les **MERCREDIS** et **VENDREDIS**
dans votre journal

L'union **L'Ardennais**

Modification du **Plan Local d'Urbanisme**
Commune de BARENTON-BUGNY

**Décision après examen au cas par cas
en application de l'article R. 104-28 du code de l'urbanisme**

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Hauts-de-France, qui en a délibéré collégialement, le 18 novembre 2021, en présence de Christophe Bacholle, Patricia Corrèze-Lénée, Valérie Morel et Pierre Noualhaguet ;

Vu la directive n° 2001/42/CE du Parlement Européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et notamment son annexe II ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 104-1 à L. 104-8 et R. 104-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2016-519 du 28 avril 2016 portant réforme de l'autorité environnementale ;

Vu le décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, notamment son article 11 ;

Vu le règlement intérieur de la MRAe adopté le 8 septembre 2020, et notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté de la ministre de la transition écologique du 11 août 2020 portant nomination de membres de missions régionales d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe) ;

Vu la demande d'examen au cas par cas (y compris ses annexes) déposée complet le 20 septembre 2021, par la Communauté de Communes du Pays de la Serre relative à la modification du plan local d'urbanisme de la commune de Barenton-Bugny (02) ;

Vu la consultation de l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 08 octobre 2021 ;

Considérant que le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Barenton-Bugny consiste à modifier le règlement écrit et plus spécifiquement pour ce qui concerne la zone d'activité de Griffon (ZAC) située au sud de la commune ;

Considérant que la zone d'activité de Griffon s'étend sur les communes de Barenton-Bugny (environ 111 hectares), Laon (28,61 hectares) et Chambry (5,61 hectares) ;

Considérant que cette modification a pour objet de modifier l'article 10 de la zone AUZB « hauteur des constructions » pour augmenter la hauteur maximale qui passe de 12 mètres à 18 mètres soit une augmentation de 6 mètres ;

Concluant qu'au vu de l'ensemble des informations fournies par la personne publique responsable, des éléments évoqués ci-avant et des connaissances disponibles à la date de la présente décision, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;

Décide :

Article 1^{er}

En application, des dispositions du code de l'environnement et sur la base des informations fournies par la personne publique responsable, la modification du plan local d'urbanisme de Barenton-Bugny, présentée par la Communauté de Communes du Pays de la Serre, n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Article 2

La présente décision ne dispense pas des obligations auxquelles le projet présenté peut être soumis par ailleurs.

Elle ne dispense pas les projets, éventuellement permis par ce plan, des autorisations administratives ou procédures auxquelles ils sont soumis.

Une nouvelle demande d'examen au cas par cas du projet est exigible si celui-ci, postérieurement à la présente décision, fait l'objet de modifications susceptibles de générer un effet notable sur l'environnement.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site Internet de la Mission régionale d'autorité environnementale.

Fait à Lille, le 18 novembre 2021

Pour la Mission régionale d'autorité
environnementale Hauts-de-France
Sa présidente,



Patricia Corrèze-Lénée

Voies et délais de recours

Une décision soumettant un plan à évaluation environnementale peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa mise en ligne sur internet.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux formé dans les mêmes conditions. Les recours gracieux doivent alors être adressés à :

Madame la présidente de la Mission régionale d'autorité environnementale
DREAL Hauts-de-France
44 rue de Tournai
CS 40259
59019 LILLE CEDEX

Une décision dispensant d'une évaluation environnementale rendue au titre de l'examen au cas par cas ne constitue pas une décision faisant grief, mais un acte préparatoire ; elle ne peut faire l'objet d'un recours direct, qu'il soit administratif, préalable au contentieux et suspensif du délai de recours contentieux, ou contentieux. Comme tout acte préparatoire, elle est susceptible d'être contestée à l'occasion d'un recours dirigé contre la décision ou l'acte autorisation, approuvant ou adoptant le plan, schéma, programme ou document de planification.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Amiens, le 08/12/2021

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
D'AMIENS**

14, rue Lemerchier
CS 81114
80011 Amiens Cedex
Téléphone : 03.22.33.61.70
Télécopie : 03.22.33.61.71

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h30

E21000162 / 80

Madame la Présidente
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS
DE LA SERRE
1 rue des Telliars
BP 31
02270 CRECY-SUR-SERRE

Dossier n° : E21000162 / 80
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Objet : - la modification du plan local d'urbanisme de Barenton-Bugny

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Jacques DENISSEL, directeur des services betteraviers de l'union SDA (ER), demeurant 12 rue de la Grange aux Bois à MESNIL-SAINT-LAURENT (02720) (tel : 03-23-04-09-77 ; portable : 06-77-75-71-15) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



Modification du **P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme
Commune de BARENTON-BUGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

7 décembre 2021

N° E21000162 /80

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 1 – urbanisme et aménagement

Vu enregistrée le 24 novembre 2021, la lettre par laquelle la présidente de la communauté de communes du Pays de la Serre demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la modification du plan local d'urbanisme de Barenton-Bugny.

Vu :

- le code de l'environnement ;
- le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021.

DECIDE

Article 1 : M. Jacques Denissel, directeur des services betteraviers de l'union SDA, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à la présidente de la communauté de communes du Pays de la Serre, et à M. Jacques Denissel.
Copie sera adressée au maire de Barenton-Bugny.

Fait à Amiens, le 7 décembre 2021.

La présidente,



M. Dhiver



**EXTRAIT DU
REGISTRE
DES ARRETES
DE LA PRESIDENTE**

ARRETE
2021
ARRETE D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE du vendredi 11 février 2022 (ouverture à 09h00) au samedi 26 février 2022 (clôture à 12h)

Numéro interne de l'acte : ART n°2021-69

ARRETE n° 2021-69

Prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Barenton-Bugny

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Environnement, articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;
- Vu le Code de l'Urbanisme, dont notamment ses articles L.153-36 à L.153-44 ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de la Serre, compétente en matière de documents d'urbanisme ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Barenton-Bugny approuvé par délibération en date du 19 novembre 2004, révisé le 19 décembre 2019 ;
- Vu l'arrêté en date du 17 septembre 2021 prescrivant la modification du Plan Local d'Urbanisme de Barenton-Bugny ;
- Vu les avis des services émis dans le cadre de la consultation préalable, prévue par l'article L.153-40 du code de l'urbanisme ;
- Vu la décision n°E21000162/80 en date du 7 décembre 2021 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens désignant M. DENISSEL en qualité de commissaire enquêteur ;
- Vu la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 18/11/2021, de ne pas soumettre la modification du PLU de Barenton-Bugny, à évaluation environnementale ;
- Vu l'article L.123-9 du code de l'urbanisme offrant la possibilité de réduire la durée de l'enquête à 15 jours pour un projet, plan ou programme ne faisant pas l'objet d'une évaluation environnementale ;
- Considérant les pièces des dossiers soumis à l'enquête publique ;

Communauté de Communes du Pays de la Serre - 1 rue des Telliers - BP 51 - 02270 Crécy-sur-Serre
Tél. 03 23 80 77 22 - Fax. 03 23 80 03 70 - e-mail : contact@paysdelaserre.fr

ARRETE

Article 1^{er}. Il sera procédé à une enquête publique concernant la modification du PLU de la commune de Barenton-Bugny pour une durée de quinze jours, qui se déroulera du 11/02/2022 (ouverture à 09h00) au 26/02/2022 (clôture à 12h), au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre et en mairie de Barenton-Bugny.

Article 2. L'autorité compétente responsable de la modification du Plan Local d'Urbanisme est la Communauté de communes du Pays de la Serre, auprès de qui les informations peuvent être demandées.

La modification du PLU de Barenton-Bugny a pour objectif de modifier les règles de hauteur, dans la zone du Griffon, afin d'encourager l'accueil d'activités économiques.

Article 3. M. Jacques DENISSEL, demeurant à Mesnil-Saint-Laurent (02720), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens.

Article 4.

Les pièces du dossier soumis à enquête publique, ainsi que des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire enquêteur, seront déposés et consultables, pendant une durée de quinze jours, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre ;
- les lundi et vendredi de 16h00 à 18h30 en Mairie de Barenton-Bugny ;

En outre, le dossier sera consultable et en accès libre et gratuit sur un poste informatique au siège de la Communauté de communes.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête prévu à cet effet.

Les observations pourront également être présentées pendant la période d'enquête :

- Par courrier postal adressé exclusivement à l'attention de :
Monsieur le Commissaire-Enquêteur
Communauté de communes du Pays de la Serre
1 rue des Telliers
BP 31
02270 Crécy-sur-Serre
- Par voie électronique à l'attention de M. le Commissaire enquêteur sur l'adresse mail dédiée spécifiquement à cette enquête : plu@paysdelaserre.fr en mentionnant en objet "Enquête publique relative la modification du PLU de la commune de Barenton-Bugny ».

- Par voie dématérialisée via un registre numérique à l'adresse suivante
<https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>

Toutes ces observations, ainsi que celles portées sur le registre durant l'enquête publique seront, dès leur réception, tenues à la disposition du public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Article 5. Le commissaire enquêteur recevra :

- en Mairie de Barenton-Bugny, rue du Tille, 02 000 Barenton-Bugny, le vendredi 11 février 2022 de 15h30 à 18h30.
- au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre, 1 rue des Telliers, BP 31, 02 270 Crécy-sur-Serre, le samedi 26 février 2022 de 9h00 à 12h00 ;

Article 6. A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur procédera à la clôture du registre d'enquête et rendra dans les huit jours un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales à la Communauté de Communes du Pays de la Serre. Celle-ci disposera d'un délai de quinze jours pour présenter ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique. Il en adressera copie à la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens et au Préfet de l'arrondissement de Laon.

Article 7. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Barenton-Bugny et au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Serre aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 8 Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant l'ouverture de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département.

Dans les mêmes conditions de durée et de validité, la Communauté Communes du Pays de la Serre et la mairie de Barenton-Bugny procéderont à l'affichage de cet avis. Celui-ci sera également publié sur le site Internet de la Communauté Communes du Pays de la Serre.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique avant l'ouverture de cette dernière en ce qui concerne la première insertion, et dans les huit premiers jours de l'enquête pour la seconde insertion.

Article 9. A l'issue de l'enquête publique, le Conseil communautaire de la Communauté Communes du Pays de la Serre sera compétent pour approuver par délibération la modification du PLU de Barenton-Bugny.

Article 10 : Le présent arrêté sera adressé :

A Monsieur le Maire de BARENTON-BUGNY

A Monsieur le Préfet de l'arrondissement de Laon.

A Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens

A Monsieur le Commissaire-Enquêteur

Fait à Crécy/Serre, le 31 décembre 2021.

La Présidente,


Carole RIBEIRO

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et de sa publication.

4

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure : Communauté de Communes Pays de la Serre (Siret : 24020046900098)
 Service : Collectivité
 Imprimé par : Audrey VONFELDT (GC02001-6)
 Date d'impression : 31/12/2021 15:11:48

Nature : Actes réglementaires
 Matière : Urbanisme | Documents d'urbanisme
 Référence de l'acte : **ART2021069**
 Désignation : ART-2021-069 - ARRETE OUVERTURE ENQUETE PUBLIQUE
 Date de décision : 09/12/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 31/12/2021 - 14:34:25 par Anthony BERTRAND (GC02001-2)

Emis le 31/12/2021 - 14:36:01

Accepté par la (Sous-)Préfecture

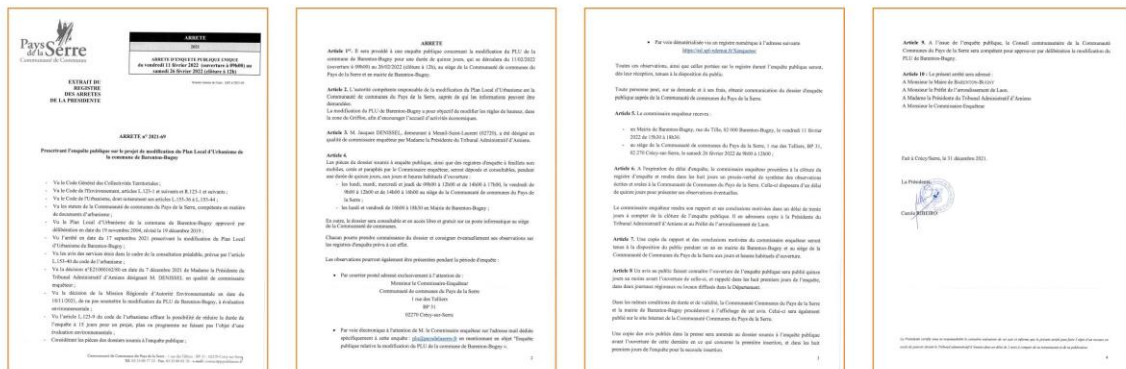
Réception à la (Sous-)Préfecture le 31/12/2021 - 14:40:06

Référence technique de l'AR : 002-240200469-20211209-ART2021069-AR

Certifié exécutoire le 31/12/2021

Acte principal : ART-2021-069-ARRETEOUVERTUREENQUETEPUBLIQUE.pdf, 1360 Ko, 4 page(s)
 Annexes : aucune

Aperçu de l'acte principal



Service propulsé par la SPL-XDEMAT



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE BARENTON-BUGNY

Par arrêté n°2021-69 en date du 31/12/2021, la Communauté de communes du Pays de la Serre a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du PLU de la commune de Barenton-Bugny.

À cet effet, Monsieur Jacques DENISSEL domicilié à Mesnil-Saint-Laurent (02720) a été désigné par le Tribunal administratif d'Amiens comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre et en mairie de Barenton-Bugny pendant la durée de l'enquête, du 11/02/2022 au 26/02/2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. L'enquête publique sera close le 26/02/2022 à 12h.

Le public pourra prendre connaissance du dossier au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre, en mairie de Barenton-Bugny et sur le site internet : www.paysdelaserre.fr

Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser :

- Par correspondance au commissaire enquêteur au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre ;
- Par voie électronique à l'adresse mail suivante : plu@paysdelaserre.fr , en mentionnant en objet « Enquête publique relative la modification du PLU de la commune de Barenton-Bugny » ;
- Via un registre numérique à l'adresse suivante : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Le commissaire enquêteur recevra :

- Le 11/02/2022, en mairie de Barenton-Bugny, rue du Tille, de 15h30 à 18h30 ;
- Le 26/02/2022, au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre, 1 rue des Telliers, à Crécy/Serre, de 9h à 12h.

Il pourra recevoir les observations écrites ou orales du public.

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Barenton-Bugny et au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Au terme de l'enquête publique, le projet modification du PLU, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

L'autorité compétente en charge de la modification du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la Communauté de communes du Pays de la Serre.

La Présidente
Mme Carole RIBEIRO

Annonce légale **L'Aisne Nouvelle – 22/01/2022**

42 | L'AISNE NOUVELLE SAMEDI 22 JANVIER 2022

CARNET

SAINT-QUENTIN (02)

« Déjà 1 an, le 23 janvier, que tu rejoignais les étoiles.
 Tu es au quotidien avec nous dans nos vœux et nos pensées.
 Tu nous manques énormément,
 Nous t'aimons. »

Roger BRANCART

De la part de :
 Ton épouse **T**,
 Tes enfants,
 Tes petits-enfants,
 Tes arrière-petits-enfants,
 Et toute la famille.

Pompes Funèbres Associés VIGNON
 12 PLACE CARNOT - 02100 ST QUENTIN
 ☎ 03.23.08.64.44



ESSIGNY-LE-PETIT

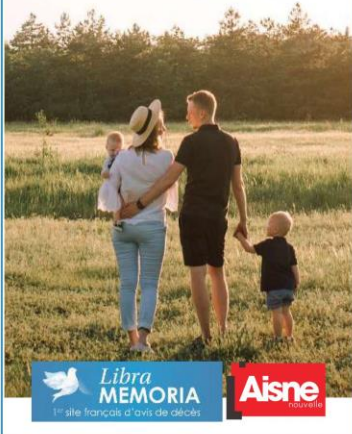
Il y a 4 ans, nous quittons

William MARTIN

Depuis, j'ai perdu force, vie, avec les obstacles inconcevables à la douleur.
 Quand j'arrive à mettre un bouquet sur ta tombe cela m'aide à adoucir ton départ.
 Je t'aime mon fils William.
 Maman

Pompes Funèbres Associés VIGNON
 12 PLACE CARNOT - 02100 ST QUENTIN
 ☎ 03.23.08.64.44

**RETROUVEZ L'ENSEMBLE
 DE NOS AVIS DE DÉCÈS
 SUR NOTRE SITE
 libramemoria.com**



**Libra
 MEMORIA**
 1^{er} site français d'avis de décès

**Aisne
 nouvelle**

ATNE03.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Enquêtes publiques

Avis d'Enquête Publique

sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de BARENTON-BUGNY

Par arrêté n°2021-69 en date du 31/12/2021, la Communauté de communes du Pays de la Serre a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du PLU de la commune de Barenton-Bugny.

A cet effet, Monsieur Jacques DENISEL domicilié à MESNIL-SAINT-LAURENT (02720) a été désigné par le Tribunal administratif d'AMENS comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillet non mobiles, ché et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre et en mairie de Barenton-Bugny pendant la durée de l'enquête, du 11/02/2022 au 26/02/2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. L'enquête publique sera close le 26/02/2022 à 12 heures.

Le public pourra prendre connaissance du dossier au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre, en mairie de Barenton-Bugny et sur le site internet : www.paysdelaserre.fr

Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser :

● Par correspondance au commissaire enquêteur au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre ;

● Par voie électronique à l'adresse mail suivante : plu@paysdelaserre.fr, en mentionnant en objet : "Enquête publique relative à la modification du PLU de la commune de Barenton-Bugny" ;

● Via un registre numérique à l'adresse suivante : <https://sal.spl-vdmat.fr/Xenquetes/>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

La commissaire enquêteur recevra :

- Le 11/02/2022, en mairie de Barenton-Bugny, rue du Tille, de 15 h 30 à 18 h 30 ;

- Le 26/02/2022, au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre, 1 rue des Telliers, à Crécy-Serre, de 9 heures à 12 heures.

Il pourra recevoir les observations écrites ou orales du public.

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Barenton-Bugny et au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

La présidence de la Communauté de communes du Pays de la Serre, en mentionnant en objet : "Enquête publique relative à la modification du PLU de la commune de Barenton-Bugny" ;

La Présidente
 Mme Carole BUREAU

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Vie juridique des sociétés

Créations/Constitutions

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 05/01/2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : DÉNOMINATION : CPM Immo. FORME : Société par actions simplifiée. CAPITAL : 2 001,00 euros. SIÈGE : 31 domaine des Etangs 02220 CRY SALSONNE OBJET : Toutes activités de marchand de biens, à savoir l'achat de biens immobiliers ou terrains en vue de leur revente ; Ainsi que toutes actions de promotion immobilière, au sens des articles 1831-1 et suivants du code civil, ainsi que toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction-vente. DURÉE : 99 années. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. INALIÉNABILITÉ DES ACTIONS : Les actions de la société sont inaliénables pendant une durée de deux ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. PRÉSIDENT : Monsieur Patrice LICHTENSTEIN, Demeurant 31 domaine des Etangs 02220 CRY SALSONNE. DIRECTEURS GÉNÉRAUX : Monsieur Mathieu CAPON, Demeurant 1 rue des Presles 02270 CONDE-SUR-AISNE et Monsieur Carlos Manuel COELHO SOARES, Demeurant 5 route des Vouillers 02270 CONDE-SUR-AISNE. IMMATRICULATION : au RCS de SOISSONS.

Pour avis.
 15243236700

SERVICE ANNONCES LÉGALES

Merci d'envoyer vos éléments

> Par fax : 0 820 10 55 02 Service 0,05 € / appel

> Par e-mail : annonces@aisnenouvellepublicite.fr

> Renseignements au

0 825 10 55 02 Service 0,05 € / appel

+ prix appl.



Délai d'envoi de vos annonces :

J-3 avant 12h

Service fermé le dimanche

BONNES AFFAIRES

HABITAT

Bois de chauffage

● Vends bois de chauffage, livraison minimum 10 stères facilité de paiement.
 ARDENNES BOIS
 tél. 03 24 27 00 00
www.ardennes-bois.com

LOISIRS

Chasse / Pêche



● Propriétaires d'étangs, marais, forêts, pâtures, terrains de loisirs, de résidences dans un cadre vert ... Faites le bonheur d'un passionné de nature en lui permettant de passer du rêve à la réalité ! Propriétés Nature, votre agence spécialisée dans les Hauts de France vous accompagne pour estimer, valoriser et vendre votre propriété auprès d'une clientèle sélectionnée. Bruno Lechelle
 contact@proprietes-nature.com
 tél. 07 61 14 19 42
www.proprietes-nature.com



● Propriétaires d'étangs, marais, forêts, pâtures, terrains de loisirs, de résidences dans un cadre vert ... Faites le bonheur d'un passionné de nature en lui permettant de passer du rêve à la réalité ! Propriétés Nature, votre agence spécialisée dans les Hauts de France vous accompagne pour estimer, valoriser et vendre votre propriété auprès d'une clientèle sélectionnée. Bruno Lechelle
 contact@proprietes-nature.com
 tél. 07 61 14 19 42
www.proprietes-nature.com

SERVICES AUX PARTICULIERS

ETRE ENSEMBLE

Rencontres

● MURIEL 61 ans, douce et câline, ch. un homme même profil pour partager des jours et des nuits. Me tel au 08.95.69.14.00 (0.06€/min).

● Dame de 71 ans, douce & dynamique souhaite renc. 1 Mr pour rompre solitude. Merci de m'appeler au 08.95.22.33.23 (0.06€/min).

● MARIE 52a div. Active, conviviale, humour, sorties, marche lecture, ch 1 compagnon pour partager tout ces moments. Me tel au 08.95.69.11.83 (0.06€/min).

EN HAUTS-DE-FRANCE



*Les métiers du transport
 et de la logistique recrutent !*

TROUVEZ VOTRE JOB ICI !

**LES #CHASSEURS
 D'EMPLOI**



www.leschasseursdemploi.com

Modification du **Plan Local d'Urbanisme**
 Commune de **BARENTON-BUGNY**

Annonce légale **L'Union- 22/01/2022**

LES ANNONCES

28

VENTES ET ADJUDICATIONS JUDICIAIRES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES

À la requête du TRESOR PUBLIC, représenté par le comptable public du Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Soissons, domicilié Centre des Finances Publiques, 10, rue de Mayenne 02200 Soissons.

Ayant pour avocat Maître Bertrand BACHY, Avocat au Barreau de Soissons, y demeurant 7, rue de Panieu - Commune de Soissons (Aisne).

Un immeuble inoccupé situé 14, rue Saint Léger
cadastré Section AC 68 pour 1 a 91 ca

comprendant :
* au rez-de-chaussée :
- partie local commercial-café : entrée donnant sur partie bar puis salle de bar, espace lavabo et WC, cuisine
- partie habitation : entrée de l'immeuble avec une cage d'escalier.

* au sous-sol : 2 caves
* au 1er étage : palier, 3 pièces et un espace sanitaire
* au 2ème étage : palier, 4 pièces
* au 3ème étage : palier, 4 pièces
* extérieur : du portail 2 vantaux métallique sur Rue, passage extérieur menant à la cour intérieure sur laquelle donnent 2 dépendances, la cuisine et la salle de bar.
Surface habitable : 161,11 m2

Mise à prix : 20.000 €

La visite aura lieu sur place le 8 mars 2022 de 14 h à 16 h.

A VENDRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES à l'audience du Tribunal Judiciaire de Soissons (02) devant Madame le Juge de l'Exécution au Palais de Justice 76, rue Saint Martin

Le mardi 22 mars 2022 à 10 heures

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de Soissons.

Le cahier des conditions peut être consulté :

* Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Soissons, Palais de Justice, 76, rue Saint Martin 02200 Soissons Téléphone: 03.23.76.39.39
* Au cabinet de Maître Bertrand BACHY, avocat, 7, rue de Panieu 02200 Soissons - Téléphone: 03.23.59.96.50.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Enquêtes publiques

Avis d'Enquête Publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Barenton-Bugny

Par arrêté n°2021-69 en date du 31/12/2021, la Communauté de communes du Pays de la Serre a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du PLU de la commune de Barenton-Bugny.

A cet effet, Monsieur Jacques DENISSEL domicilié à Mesnil-Saint-Laurent (02720) a été désigné par le Tribunal administratif d'Amiens comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et parafés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre et en mairie de Barenton-Bugny pendant la durée de l'enquête, du 11/02/2022 au 26/02/2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. L'enquête publique sera close le 26/02/2022 à 12h.

Le public pourra prendre connaissance du dossier au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre, en mairie de Barenton-Bugny et sur le site internet : www.paysdelaserre.fr

Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser :

* Par correspondance au commissaire enquêteur au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre ;

* Par voie électronique à l'adresse mail suivante :

plu@paysdelaserre.fr, en mentionnant en objet « Enquête publique relative la modification du PLU de la commune de Barenton-Bugny » ;

* Via un registre numérique à l'adresse suivante : (<https://sai.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Le commissaire enquêteur recevra :

* Le 11/02/2022, en mairie de Barenton-Bugny, rue du Tille, de 15h30 à 18h30 ;

* Le 26/02/2022, au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre, 1 rue des Telliers, à Crécy/Serre, de 9h à 12h.

Il pourra recevoir les observations écrites ou orales du public.

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Barenton-Bugny et au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

L'autorité compétente en charge de la modification du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la Communauté de communes du Pays de la Serre.

La Présidente

Mme Carole RIBERO

1524369200



S.A.S. FERRARI

ENTREPRISE DE DÉMOLITION ET DE RECYCLAGE RECRUTE

CONDUCTEUR DE TRAVAUX H/F
• Démolition – Désamiantage

CHAUFFEURS DE PELLE Expérimentés H/
• Pour pelle à chenilles

CHAUFFEURS SUPER POIDS LOURD H/F
• Semi-remorque – Camion remorque

OPÉRATEURS AMIANTES SS3 H/F
• Débutant accepté

MÉCANICIEN POIDS LOURD H/F
• Entretien de la flotte poids lourds et matériels

Les postes sont à pourvoir en CDI.
Déplacements à la semaine à prévoir.

Merci d'adresser votre candidature par mail : emploieferrari@gmail.com
Prenez contact au : 06.11.16.32.34



as Aisne Comptagri

Nous sommes une Association de Gestion et de Comptabilité (AGC), implantée sur le département de l'Aisne (Haut de France).

Notre taille d'entreprise nous permet de :
- S'appuyer sur les valeurs humaines
- Se dispenser d'un management de la performance
- S'adapter plus facilement à la taille des exploitations agricoles

Nous recrutons pour notre Agence de Laon (02)

CONSEILLER (H/F)
Fiscaliste Juriste en Agricultrice

Vous conseillez et accompagnez les entrepreneurs dans leur projet sous l'angle juridique.

Vos missions seront de :

- Réaliser des études de faisabilité de montages et de traiter leurs impacts fiscaux.
- Rédiger des actes juridiques : création, reprise, modification, transmission, baux ruraux
- Proposer des schémas d'organisation juridique, fiscale et sociale.
- Apporter vos conseils aux structures sociétaires.

Plus généralement vous assistez les adhérents, dans toutes leurs démarches juridiques, en collaboration avec les autres métiers de la comptabilité et du conseil.

Vous renseignez les comptables et les conseillers sur les questions juridiques en travaillant avec eux et en étroite collaboration.

Vous êtes titulaire d'un diplôme en Droit Fiscal, Droits des Sociétés en Droit Rural.

Vous appréciez le travail en équipe et vous possédez d'excellentes qualités relationnelles, tant avec vos collègues, qu'avec les adhérents.

Poste basé à Laon est en CDI à temps complet.

Rémunération selon grille des salaires et votre expérience.

Merci de nous transmettre votre candidature (lettre + CV) par mail : aisne.comptagri@aisne-comptagri.fr

AC PRESTATIONS DU GROUPE CHOPIN
recrute pour Billy-sur-Aisne

OUVRIER AGRICOLE H/F

Vous justifiez de 6 à 8 ans d'expérience.
Ce poste est en CDD évolutif sur un CDI, à pourvoir rapidement.
Salaire selon votre expérience et compétences.

Merci de nous adresser votre CV par mail : ludvine.j@lanouvellevalléedugrandsoissons.com



Une annonce légale à PUBLIER ?

Une cellule experte et réactive À VOTRE SERVICE



Contactez-nous au 03 26 50 50 66 OU SUR legale@lunion.fr

Avis de constitution, avis administratifs, enquêtes publiques, marchés publics...

L'Union L'Admédias

Modification du **Plan Local d'Urbanisme**
Commune de BARENTON-BUGNY

Annonce légale **L'Aisne Nouvelle – 12/02/2022**

40 | L'AISNE NOUVELLE SAMEDI 12 FÉVRIER 2022

CARNET

SAINT-SIMON

Madame Anne-Marie WALTER, son épouse,
Olivier et Sylvie WALTER,
Sylvie et Jean-Pierre LECOQ, ses enfants,
Virginie et Christophe, Thomas et Hélène, Romain et Camille,
ses petits-enfants,
Madame Marguerite DELANCHY, sa belle-mère,
Alain et Marceline HUGOT, son cousin, sa cousine et leurs enfants,
toute la famille,
ses nombreux amis,

ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Jean-Louis WALTER

Ancien Combattant d'Algérie

survenu le jeudi 10 février 2022 dans sa 83^{ème} année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 14 février 2022 à 14 h 30 en l'église de Saint-Simon suivie de l'inhumation au cimetière de la paroisse.

Monsieur Jean-Louis WALTER repose au funérarium Bourse - Grenier à Ham.

Pas de plaques, que des fleurs naturelles.

Pompes Funèbres Bourse-Grenier 80400 Ham
☎ 03.23.81.02.52

VENDEUIL

Ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Sa sœur,
Les familles DEGRANDE, BOSTYN,
Monsieur BOUTILLON, son docteur
Et l'équipe soignante,
Ainsi que toute la famille et ses amis,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Mme Paula DEGRANDE

Née BOSTYN

survenue le 10 février 2022, à Saint-Quentin, à l'âge de 98 ans.

Le service religieux sera célébré le mardi 15 février 2022, à 10 h 30, en l'église de Vendeuil.
La bénédiction du corps ainsi qu'un registre à signatures tiendront lieu de condoléances.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Vendeuil.

Pas de plaques, que des fleurs naturelles, s'il vous plaît.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Pompes Funèbres ANDRE
10, place du marché 02700 FARGNIERS ☎ 03.23.57.98.88

MESSE, ANNIVERSAIRE, PENSÉE



SAINT-QUENTIN

Il y a cinq ans,

Madame Yolande BERNE

née MARIÉ

Partait rejoindre les étoiles, laissant son époux, Nathalie, Jessica et Audrey, ses filles, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, ainsi que toute sa famille et ses amis, dans le plus grand des chagrins. Depuis un vide et une peine immense ne nous quittent pas. On t'aime.

1525012300

REMERCIEMENTS

MONTIGNY-EN-ARROUAISE (02)

Géraldine CZAPURA-DE HORDE, son épouse
Marianne et Eliot DESFONTAINE-CZAPURA,
Patrick et Béatrice CZAPURA-BUGUE,
Éric et Patricia CZAPURA-LASSNE,
ses enfants
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,

très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Monsieur Pierre CZAPURA

précient toutes les personnes ayant assisté aux obsèques ou qui, empêchées, leur ont exprimé leurs sentiments de condoléances, celles qui se sont associées à leur deuil par un envoi de fleurs, de trouver ici avec leurs remerciements émus, l'expression de leur profonde reconnaissance.

Pompes Funèbres KREB
1, rue Olivier-Deguisse - 02100 BOHAIN-EN-VERMANDOIS
☎ 03.23.07.08.88 - 06.07.23.68.68

ESSIGNY-LE-GRAND

Monsieur Raymond DÉMOULIN, son ami
Ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Toute la famille,

profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié que vous leur avez témoignées lors du décès de

Madame Georgette DENIZET

née SAUVET

précient toutes les personnes ayant assisté aux obsèques ou qui, empêchées, leur ont exprimé leurs sentiments de condoléances, celles qui se sont associées à leurs deuils par leur envoi de fleurs et plaques, de trouver ici, avec leurs remerciements émus, l'expression de leur profonde gratitude.

Pompes Funèbres Associés VIGNON
12 PLACE CARNOT - 02100 ST QUENTIN
☎ 03.23.08.64.44

ORIGNY-SAINT-BENOÎTE

Ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Ses arrière-arrière-petit-fils,
Toute la famille,

profondément touchés par les très nombreuses marques de sympathie et d'amitié que vous leur avez témoignées lors du décès de

Madame Marcelle SARRAZIN

précient toutes les personnes ayant assisté aux obsèques ou qui, empêchées, leur ont exprimé leurs sentiments de condoléances, en particulier le personnel du service Les Lilas de la Résidence Saint-Laurent, celles qui se sont associées à leur deuil par un envoi de fleurs, de trouver ici, avec leurs remerciements émus, l'expression de leur profonde gratitude.

Pompes Funèbres FLOQUET
22, rue Condorcet - 02240 RIBEMONT
☎ 03.23.63.72.79 - Hab 2012-02-129

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Avis administratifs

ACRI

Les adhérents de l'ACRI, Association de Comptabilité et de Gestion des régions françaises des professions indépendantes et libérales, Pôle Jules Verne 13 rue de l'Île Mystérieuse 80440 BOVES (Association de gestion agréée par l'Administration fiscale le 16 février 1995) sont convoqués au siège de l'association Grande Salle - Rez-de-Chaussée :

- en Assemblée Générale ordinaire, le 25 février 2022 à 10 heures À l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : - Comptes annuels, rapport du contrôleur aux Comptes, Rapport moral.

Les documents comptables sont consultables au siège de l'Association.

1525012300

Enquêtes publiques

Avis d'Enquête Publique

sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de BARENTON-BUGNY

Par arrêté n°2021-48 en date du 31/12/2021, la Communauté de communes du Pays de la Serre a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du PLU de la commune de Barenton-Bugny.

A cet effet, Monsieur Jacques DENISSEL, domicilié à MESNIL-SAINT-LAURENT (02720) a été désigné par le Tribunal administratif d'AMIENS comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre et en mairie de Barenton-Bugny pendant la durée de l'enquête, du 11/02/2022 au 26/02/2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. L'enquête publique sera close le 26/02/2022 à 12 heures.

Le public pourra prendre connaissance du dossier au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre, en mairie de Barenton-Bugny et sur le site internet : www.paysdelaserre.fr

Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser :

- Par correspondance au commissaire enquêteur au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre ;
- Par voie électronique à l'adresse mail suivante : plu@paysdelaserre.fr, en mentionnant en objet " Enquête publique relative la modification du PLU de la commune de Barenton-Bugny " ;
- Via un registre numérique à l'adresse suivante : <https://sdl.sgi-ademat.fr/Xenquetes/>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Le commissaire enquêteur recevra :

- Le 11/02/2022, en mairie de Barenton-Bugny, rue du Tille, de 15 h 30 à 18 h 30 ;
- Le 26/02/2022, au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre, 1 rue des Tilleuls, à Crécy/Serre, de 9 heures à 12 heures.

Il pourra recevoir les observations écrites ou orales du public.

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Barenton-Bugny et au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

L'autorité compétente en charge de la modification du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la Communauté de communes du Pays de la Serre.

La Présidente
Mme Carole RIBEIRO

1524070000

SAINT-QUENTIN

Mathieu et Emilie HAMON, ses enfants
Ses petits-enfants,
Ainsi que toute la famille,

ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Lucien HAMON

**Chauffeur de camion poubelle
et gardien de salles de sport en retraite**

survenu à l'âge de 70 ans.

Un hommage lui sera rendu le jeudi 17 février 2022, à 10 heures, au cimetière d'Holton. L'urne sera inhumée le même jour à 14 h 30, au cimetière Sud de Saint-Quentin.

PGF - 02100 Saint-Quentin ☎ 03.23.62.35.27

VENDELLES

Laurent et Céline PASQUIER,
Vanessa et Christophe COLLART,
ses enfants
Simon, Louise, Benjamin, Cyrian, ses petits-enfants
Ainsi que toute la famille,

ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Micheline PASQUIER

née COLIN

survenue à Saint-Quentin, le samedi 5 février 2022, dans sa 72^e année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 14 février 2022, à 14 h 30, en l'église de Vermand.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Vendelles, dans le caveau de famille.

Madame Micheline PASQUIER, repose à la chambre funéraire de Richer-Massin, au 1, rampe Saint-Prix à Saint-Quentin.

Une pensée pour

son époux Patrick est demandée.

Pompes Funèbres RICHET-MASSIN
Quai du Vieux Port - 02100 Saint-Quentin
☎ 03.23.68.08.27

**Retrouvez l'ensemble de nos
avis de décès sur notre site**

libramemoria.com



ATNE02.

Modification du **Plan Local d'Urbanisme**
Commune de BARENTON-BUGNY

Annonce légale L'Union- 12/02/2022

32

LES ANNONCES

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Enquêtes publiques et concertations

Avis d'Enquête Publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Barenton-Bugny

Par arrêté n°2021-69 en date du 31/12/2021, la Communauté de communes du Pays de la Serre a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du PLU de la commune de Barenton-Bugny.

A cet effet, Monsieur Jacques DENISEL domicilié à Mesnil-Saint-Laurent (02720) a été désigné par le Tribunal administratif d'Amiens comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillet non numérotés, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre et en mairie de Barenton-Bugny pendant la durée de l'enquête, du 11/02/2022 au 26/02/2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. L'enquête publique sera close le 26/02/2022 à 12h.

Le public pourra prendre connaissance du dossier au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre, en mairie de Barenton-Bugny et sur le site internet : www.paysdeserre.fr

Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser :

• Par correspondance au commissaire enquêteur au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre ;

• Par voie électronique à l'adresse mail suivante : plu@paysdeserre.fr, en mentionnant en objet « Enquête publique relative à la modification du PLU de la commune de Barenton-Bugny »

• Via un registre numérique à l'adresse suivante : <https://actulegales.fr/Xenquest/>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Le commissaire enquêteur recevra :

• Le 11/02/2022, en mairie de Barenton-Bugny, rue du Tille, de 16h30 à 18h30 ;

• Le 26/02/2022, au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre, 1 rue des Telliers, à Crècy-Sur-Serre, de 9h à 12h.

Il pourra recevoir les observations écrites ou orales du public.

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Barenton-Bugny et au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

En terme de l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

L'autorité compétente en charge de la modification du PLU après que des informations peuvent être demandées est la Communauté de communes du Pays de la Serre.

La Présidente
Mme Carole RIBEIRO

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demandes de permis de construire et d'autorisation environnementale d'exploiter une unité de production de produits alimentaires sur la commune de Saint-Quentin, présentée par la société CITE MARINE.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté préfectoral n°2022-006, une enquête publique qui sera ouverte du 11 février 2022 au 12 mars 2022 inclus, dans la commune de Saint-Quentin sur la demande présentée par la société CITE MARINE dont le siège social est situé 21 du Porzo - 56700 Kervignac en vue d'obtenir le permis de construire et l'autorisation environnementale d'exploiter une usine de transformation de poissons et de produits végétaux sur le territoire de la commune de Saint-Quentin.

Ce projet est composé de la construction et de l'exploitation d'une nouvelle unité de fabrication de produits de la mer de type poissons cuisinés, et produits végétaux. L'activité nécessite une production de froid adaptée qui passe

le futur site en autorisation au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Le futur site se situera sur les parcelles cadastrales n° 2P 62, 2R 217, 220, 221, 226,

227. Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale, à la Mairie de Saint-Quentin aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la Mairie de Saint-Quentin. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête. Le dossier complet relatif à l'enquête publique est consultable sur le site internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.gouv.fr). Un accès gratuit au dossier est également possible sur un poste informatique à la Direction départementale des territoires, 50 boulevard de Lyon - 02011 Laon Cedex, sur rendez-vous. Le public pourra adresser au commissaire enquêteur ses observations et propositions par voie

électronique à l'adresse mail suivante : aisne.gouv.fr Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Enquête publique - Observations - Société CITE MARINE - Saint-Quentin ». La taille des messages et de leurs annexes éventuelles sera limitée à un mégaoctet. Les observations recueillies, par voie électronique, seront transmises dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et au commissaire enquêteur. Des informations peuvent être également demandées auprès de la société CITE MARINE, dont le siège social est situé 21 du Porzo - 56700 Kervignac ou à la Direction départementale des territoires.

Monsieur Serge VERON, officier supérieur, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur désigné sera présent aux jours, heures et lieux suivants :

- Vendredi 11 février 2022 - 9h00-12h00 - Mairie de Saint-Quentin

- Samedi 12 février 2022 - 9h30 - 12h30 - Mairie de Saint-Quentin

- Mercredi 2 mars 2022 - 15h00 - 18h00 - Mairie de Saint-Quentin

- Samedi 12 mars 2022 - 9h00 - 12h00 - Mairie de Saint-Quentin

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 Laon Cedex), à la Mairie de Saint-Quentin et sur le site internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susmentionnée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus. La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire.

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation, Le Chef de poste, Jenny POIRETTE

150402000

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les entreprises économiques (APE) avec le service d'Infolegale



Leader régional en
Froid - Climatisation - Chauffage industriel
recrute, en CDI, pour son développement

TECHNICIEN BE CHIFFREUR CVC h/f
De formation Bac+2 avec 5 ans d'expérience

2 DÉPANNÉURS FRIGORISTES CONFIRMÉS h/f
De formation Bac+2 avec 5 ans d'expérience

2 TUYAUTEURS SOUDEURS DE CHANTIER INOX h/f
Vous avez 7 ans d'expérience

TECHNICIEN POUR LES MISES EN SERVICE h/f
(Froid / Clim / Chaud)
Niveau Bac avec 5 ans d'expérience

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE SAV h/f
Niveau Bac avec 5 ans d'expérience

Merci de transmettre votre CV + lettre manuscrite à :
Thierry COMPAS (PDG) : direction@forcel.fr



Envie d'évoluer dans une entreprise de renom
existant depuis 1966
recrute pour le service étude de Reims

MÉTREUR - CHARGÉ D'AFFAIRES H/F

Avec expérience du bâtiment (second œuvre si possible)
Poste en CDI évolutif. Salaire selon compétences.

Merci d'adresser votre LM + CV par mail :
bartolin.robeto@marzinpro.fr



1 CHEF D'ÉQUIPE PLOMBERIE CHAUFFAGE H/F

ET
1 PLOMBIER CHAUFFAGISTE H/F

Votre mission :

- installation d'éléments de chauffage, plomberie, ventilation, etc.

Vous travaillerez en équipe sur les chantiers.
Vous justifierez d'une expérience significative dans la fonction.
Ces postes sont en CDI. Permis B exigé.
Salaire motivant avec avantages.

Merci d'adresser votre lettre de motivation + CV à :

SAS LOCHERON - 2 rue Condillac - 02000 LAON
ou par mail : jerome.locheron@locheron.fr
ou vous pouvez prendre contact au : 03.23.23.08.08

Vous cherchez
un **EMPLOI** ?

CONSULTER
gratuitement sur
www.leschasseursdemploi.com
toutes les offres
de la région

Rendez-vous
les **MARDIS** et **SAMEDIS**
dans votre journal

L'union

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 19/04/2022 à 11h11
Référence de l'AR : 002-210200457-20220414-2022_6-DE
Affiché le 19/04/2022 - Certifié exécutoire le 19/04/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BARENTON BUGNY (02000)

Date de convocation : 4 AVRIL 2022

Date de la réunion : 14 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt deux, le quatorze avril à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Barenton Bugny sous la présidence de M Eric BEVIERE .

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 9

Etaient présents : Eric BEVIERE, Pierre PINARD, Germain MISMAQUE, Ludovic HERPSON, Laurent GROUSEZ, Patrick JULIEN, Romain KAPRAL et Mmes Pascale SOMME, Martine KAPRAL.

Absents : Mrs Yves CAUWET, Sébastien PILLON, Kévin DEBRAY et Mmes Cindy LESUR LEMASSON, Christine COLLET et Stéphanie SEMENOFF

Secrétaire de séance : Laurent GROUSEZ

Objet : Avis sur le projet de modification du PLU de BARENTON-BUGNY avant
approbation par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de
la Serre

Il est rappelé en préambule que, par arrêté en date du 17 septembre 2021, la Présidente du Conseil Communautaire du Pays de la Serre a prescrit la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de BARENTON-BUGNY, pour modifier les règles de hauteur, dans la zone du Griffon, afin d'encourager l'accueil d'activités économiques. Ce projet s'inscrit dans le prolongement du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Ce dossier a été soumis à enquête publique du 11/02/2022 au 26/02/2022.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-57 ;
- Vu le Code de l'urbanisme ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme de BARENTON-BUGNY approuvé par délibération en date du 19/11/2004, révisé le 19/12/2019 ;
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Serre, compétente en matière en matière d'urbanisme ;

- Vu l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de la Serre en date du 17/09/2021, prescrivant la modification du Plan Local d'Urbanisme de BARENTON-BUGNY ;
- Vu l'avis de la MRAE en date du 18/11/2021 ;
- Vu les avis des Personnes Publiques Associées ;
- Vu l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de la Serre en date du 31/12/2021, prescrivant l'enquête publique ; Celle-ci s'est déroulée du 11/02/2022 au 26/02/2022 ;
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;
- Considérant l'examen des observations formulées par les services et l'avis favorable du commissaire-enquêteur (voir tableau en annexe) ;
- Considérant le projet de modification du PLU ;
- Considérant que conformément à l'article L.5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Les décisions du conseil d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après avis du conseil municipal de cette commune. S'il n'a pas été rendu dans le délai de trois mois à compter de la transmission du projet de la communauté, l'avis est réputé favorable. Lorsque cet avis est défavorable, la décision est prise à la majorité des deux tiers des membres du conseil de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Le Maire expose qu'il convient donc que le Conseil Municipal donne son avis sur le projet de modification du PLU de BARENTON-BUGNY avant son approbation par la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- Émet un avis favorable sur le dossier de modification du PLU de BARENTON-BUGNY présenté ;
- Demande à la Communauté de Communes du Pays de la Serre de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire l'approbation de la modification du PLU de la commune de BARENTON-BUGNY.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Le maire certifie l'acte exécutoire vu sa réception en préfecture en date du 19/04/2022
Et de sa publication en date du 19/04/2022

Le Maire,



Annexe : Examen des observations des services et du public

Avis des services	Réponse du conseil
<u>Commune de Monceau-Le-Waast</u> Aucune observation	Le conseil prend acte.
<u>Direction Régionale des Affaires Culturelles</u> La DRAC a transmis le zonage archéologique de la commune.	Le périmètre de la ZAC inclut des zones de sensibilités de niveau 3 en matière de patrimoine archéologique. La région sera consultée dans le champ de l'article 4 du décret 490-490.
<u>Direction de la Voirie Départementale</u> Aucune observation.	Le conseil prend acte.
<u>Région Hauts de France</u> La Région concentre son accompagnement sur les Schémas de cohérence territoriaux et c'est donc à travers le SCoT de votre territoire que le SRADDET s'appliquera.	Le conseil prend acte.
<u>Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne</u> Les points d'eau « incendie » n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 ont un débit insuffisant. Les bâtiments situés dans le secteur « la maison blanche » présentent un défaut de couverture incendie. Il sera nécessaire d'étendre la défense extérieure contre l'incendie dans les futures zones à urbaniser en respectant les modalités et caractéristiques décrites dans le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie de l'Aisne (RDDECI).	Le conseil prend acte.
<u>Chambre d'agriculture</u> Cette modification réglementaire n'impactant pas l'activité agricole, nous émettons un avis favorable.	Le conseil prend acte.
<u>Communauté d'Agglomération du Pays de Laon</u>	Le conseil prend acte.

Modification du **Plan Local d'Urbanisme** - Commune de BARENTON-BUGNY

Examen des observations des services et du public

Pas de remarque particulière.			
Observations déposées en mairie		Avis du Commissaire-Enquêteur	Réponse du conseil
Néant		Néant	Néant
Observations déposées au siège de la Communauté de Communes		Avis du Commissaire-Enquêteur	Réponse du conseil
Néant		Néant	Néant
Conclusions du commissaire - enquêteur			Réponse du conseil
Avis favorable à la modification.		Le conseil prend acte.	

Modification du **Plan Local d'Urbanisme** - Commune de BARENTON-BUGNY

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 26/04/2022 à 12h10
Référence de l'AR : 002-240200469-20220425-DELIBCC22041-DE
Affiché le 26/04/2022 - Certifié exécutoire le 26/04/2022



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 25 avril 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres en exercices : 59
Nombre de présents : 47 (44+3)
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de suffrages : 47
Numéro interne de l'acte : DELIB-CC-22-041

Etalent présent(e)s :

MM Patrice LETURQUE, Jérémy MARTIN, ~~Dominique POTART~~, Éric BEVIÈRE, Laurent GROUSEZ, Pierre-François BRAZIER, Christian LECUYER, Aldric LAYE, Laurent DUCHENE, Frédéric SABREJA, ~~François VENET~~, Laurence RYTTER, Philippe THEENIVS, ~~Pierre-Jean HENNINGOT~~, Carole RIBEIRO, ~~Patrick LE REZIO~~, Grégory COIGNOUX, Bertrand JONNEAUX, Bruno FORET, Catherine VALET, ~~Violette CATRAIN~~, Thierry LHOTTE, Franck FELZINGER, ~~Bernard BORNIER~~, Louise DUPONT, François NUYTTEN, Christian VUILLIOT, Bruno LEBEAU, Christian BLAIN, Jean-Luc PERTIN, Liliane PERTIN, ~~Thomas NOWAK~~, ~~Dominique GAPE~~, ~~Vincent PEROMET~~, Sylvie ROUAN, ~~Vincent MODRIC~~, ~~Karine LAMORY~~, Hubert COMPERE, Nicole BUIRETTE, ~~Alexandre FRANQUET~~, Francis LEGOUX, ~~Jean-Michel WATTHIER~~, Paulette BRANQUART, Thierry LECOMTE, Hervé GAYRAUD, Jean-Marc TALON, Cédric MEREAU, Maurice LAGNEAU, Bernadette GERARD, Bernard COLLET, Marcel LOMBARD, Christian JONNEAUX, Daniel LETURQUE, Anthony CAZENAVE, Jean-Claude GUERIN, Blandine LAUREAU, ~~Pascal DRUET~~, ~~Olivier JONNEAUX~~, Jérémy COCHET. (44)

Suppléants présents avec droit de vote :

MM. Audrey COLLET, Christiane POTART, Stéphane LANEZ (3)

Suppléants présents sans droit de vote :

MM. Patrick WATTEAU, Guy MARTIGNY, Eddy SENECHAL, Frédéric DELANCHY, Jean-Philippe ZIELINSKI (5)

Pouvoirs :

(0)

Madame Paulette BRANQUART est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Lundi 25 avril 2022****DELIBERATION N°22-041****AVIS SUR LA MODIFICATION
DU PLU DE BARENTON-BUGNY****5.4 – Avis sur la modification du PLU de BARENTON-BUGNY :***Rapporteur : M Christian VUILLIOT*

Le Vice-président en charge de l'Urbanisme rappelle les raisons qui ont conduit la Communauté de Communes du Pays de la Serre à engager la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BARENTON-BUGNY à savoir : modifier les règles de hauteur, dans la zone du Griffon, afin d'encourager l'accueil d'activités économiques. Ce projet s'inscrit dans le prolongement du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu le Code de l'urbanisme, dont notamment les articles L.153-36 à L.153-44 ;
 Vu le Plan Local d'Urbanisme de BARENTON-BUGNY approuvé par délibération en date du 19/11/2004, révisé le 19/12/2019 ;
 Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Serre, compétente en matière de l'urbanisme ;
 Vu l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de la Serre en date du 17/09/2021, prescrivant la modification du Plan Local d'Urbanisme de BARENTON-BUGNY ;
 Vu l'avis de la MRAE en date du 18/11/2021 ;
 Vu les avis des Personnes Publiques Associées ;
 Vu l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de la Serre en date du 31/12/2021, prescrivant l'enquête publique ; Celle-ci s'est déroulée du 11/02/2022 au 26/02/2022 ;
 Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;
 Vu la délibération du conseil municipal de BARENTON-BUGNY en date du 14/04/2022, donnant un avis favorable au dossier de modification du PLU tel qu'il est présenté ;
 Considérant l'examen des observations formulées par les services et par le commissaire-enquêteur (voir tableau en annexe) ;
 Considérant le projet de modification du PLU de BARENTON-BUGNY tel qu'il est annexé ;
 Vu l'avis favorable unanime du bureau communautaire du 21 mars 2022 ;
 Vu le rapport présenté,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président et en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le dossier de modification du PLU de BARENTON-BUGNY tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de BARENTON-BUGNY et au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Serre, durant 1 mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

La modification du PLU de BARENTON-BUGNY approuvée est tenue à la disposition du public en mairie de BARENTON-BUGNY et au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Serre, aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération sera transmise en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération accompagnée du dossier de modification du PLU de BARENTON-BUGNY qui lui est annexé est transmise au Préfet de l'Aisne. Elle sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicités précitées et dans un délai d'un mois suivant sa transmission au préfet (ou sous-préfet).

DELIB-CC-22-041

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Transmis en préfecture le
 Affiché le
 Certifié exécutoire le



Pour copie certifiée conforme,
 Chécy, le 26 avril 2022,
 La Présidente

Carole RIBEIRO

N°AR Préfecture : 002-240200469-20220426-DELIBCC22041-DE

Communauté de Communes du Pays de la Serre - 1 rue des Telliers - BP 31 - 02270 Chécy-sur-Serre
 Tél. 03 23 80 77 22 - Fax. 03 23 80 03 70 - e-mail : contact@paysdelaserre.fr

Annonce légale L'Union- 02/05/2022

26

LES ANNONCES

LUNDI
2 MAI 2022

Une annonce
légale
à **PUBLIER** ?

Une cellule
experte
et **réactive**
À VOTRE SERVICE



Contactez-nous au
03 26 50 50 66

ou sur

legale@union.fr

Avis de constitution, avis administratifs L'union
Enquêtes publiques, marchés publics... L'Ardennais

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Publication hebdomadaire à l'attention de la population le 10 novembre 2021 relatif à la loi relative

Avis administratifs COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BARENTON-BUGNY

Par délibération en date du 25 avril 2022, la Communauté de Communes du Pays de la Serre a approuvé la modification du Plan Local d'Urbanisme de Barenton-Bugny.

Le dossier du PLU, modifié et approuvé, est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Serre et en Mairie de Barenton-Bugny aux jours et heures habituels d'ouverture.

La Présidente, Carole RIBEIRO.

152708000



À L'ATTENTION DES ACHETEURS PUBLICS !

LA DÉMATÉRIALISATION DE VOS MARCHÉS PUBLICS
EST DÉSORAIS OBLIGATOIRE DES 40 000 €.

Les entreprises doivent impérativement répondre par voie dématérialisée.

CONSULTEZ-NOUS !

Pour toutes vos questions concernant
la publicité de vos marchés publics.

Anne-Marie LELARGE, Expert Aménagements Locaux
03 26 50 51 90 - 06 13 43 49 27
amelarge@proseccoconsult.fr

Stéphane SPINELLI, Expert Aménagements Locaux
03 26 50 50 72 - 06 13 43 78 82
spinelli@proseccoconsult.fr

Retrouvez toutes
les annonces légales
entreprises parues dans
la presse depuis le
1er janvier 2010

Plus de 3 millions d'annonces

Actuellegale.fr
L'Union L'Ardennais

Immobilier

Clésence
Groupe Actuellogement
www.clesence.fr

Frais de notaires à titre réduit - Garantie de rachat incluse pendant 10 ans*
Conseil en financement par Actuellogement Services - Pas de frais d'agence

À Vendre
ATHIES SOUS LAON
6 RUE LOUIS ARAGON
MAISON semi-individuelle,
type 5 de 103 m². Entrée, wc,
cuisine, salon/séjour, 1 chambre,
À l'étage 3 chambres, sdb, wc,
débaras. Garage. Jardin.
Chauffage électrique..
Classe énergie E

Prix : 113 870 €
Hors frais de notaires à titre réduit

10/06/2022 Conformément à la réglementation, la publicité pour la vente/la location d'un bien immobilier doit être accompagnée d'une fiche d'information sur les risques financiers et les risques juridiques.

Contact : **03 23 64 66 31**
angelique.colson@clesence.fr

*Éligible : 15 transactions immobilières - 100 000 € (hors location) - A à C (hors quasi-locations)
Compagnies : 10 ans d'existence - 100 000 € d'actif net

CHAMPAGNE-ARDENNE

LOCATIONS APPT. TYPE 2

VENTES APPT. TYPE 4

51 Reims 129 000 €
Vends Appartement Type IV d'environ
87m², situé au 5 Rue de Londres -7A -
REIMS - Classe énergie "D" - Charges an-
nuelles : 2279,52€ - Pas de procédure en
cours - Nbre de lots de copropriété : 88
dont 44 d'habitation - Visites sur RDV avec
remise de l'offre par mail, priorité aux lo-
cataires d'un bailleur social jusqu'au
02/06/2022. Prix fixé selon modalités du
l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

51 Reims 129 000 €
Vends Appartement Type IV d'environ
92m², situé au 3333 Avenue de Laon -7A -
avec pky - REIMS - Classe énergie "E" -
Charges annuelles : 2251,28€ - Pas de pro-
cédure en cours - Nbre de lots de copro-
priété : 551 dont 165 d'habitation - Visites
sur RDV avec remise de l'offre par mail,
priorité aux locataires d'un bailleur social
jusqu'au 02/06/2022. Prix fixé selon modal-
ités du l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

51 Reims 120 000 €
Vends Appartement Type V d'environ
90m², situé au 16 Avenue de l'Europe -2A -
REIMS - Classe énergie "D" - Charges
annuelles : 2013,28€ - Pas de procédure
en cours - Nbre de lots de copropriété : 82
dont 40 d'habitation - Visites sur RDV avec
remise de l'offre par mail, priorité aux lo-
cataires d'un bailleur social jusqu'au
02/06/2022. Prix fixé selon modalités du
l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

51 Reims 120 000 €
Vends Appartement Type V d'environ
90m², situé au 16 Avenue de l'Europe -2A -
REIMS - Classe énergie "D" - Charges
annuelles : 2013,28€ - Pas de procédure
en cours - Nbre de lots de copropriété : 82
dont 40 d'habitation - Visites sur RDV avec
remise de l'offre par mail, priorité aux lo-
cataires d'un bailleur social jusqu'au
02/06/2022. Prix fixé selon modalités du
l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

51 Reims 120 000 €
Vends Appartement Type V d'environ
90m², situé au 16 Avenue de l'Europe -2A -
REIMS - Classe énergie "D" - Charges
annuelles : 2013,28€ - Pas de procédure
en cours - Nbre de lots de copropriété : 82
dont 40 d'habitation - Visites sur RDV avec
remise de l'offre par mail, priorité aux lo-
cataires d'un bailleur social jusqu'au
02/06/2022. Prix fixé selon modalités du
l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

51 Reims 120 000 €
Vends Appartement Type V d'environ
90m², situé au 16 Avenue de l'Europe -2A -
REIMS - Classe énergie "D" - Charges
annuelles : 2013,28€ - Pas de procédure
en cours - Nbre de lots de copropriété : 82
dont 40 d'habitation - Visites sur RDV avec
remise de l'offre par mail, priorité aux lo-
cataires d'un bailleur social jusqu'au
02/06/2022. Prix fixé selon modalités du
l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

51 Reims 120 000 €
Vends Appartement Type V d'environ
90m², situé au 16 Avenue de l'Europe -2A -
REIMS - Classe énergie "D" - Charges
annuelles : 2013,28€ - Pas de procédure
en cours - Nbre de lots de copropriété : 82
dont 40 d'habitation - Visites sur RDV avec
remise de l'offre par mail, priorité aux lo-
cataires d'un bailleur social jusqu'au
02/06/2022. Prix fixé selon modalités du
l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

51 Reims 120 000 €
Vends Appartement Type V d'environ
90m², situé au 16 Avenue de l'Europe -2A -
REIMS - Classe énergie "D" - Charges
annuelles : 2013,28€ - Pas de procédure
en cours - Nbre de lots de copropriété : 82
dont 40 d'habitation - Visites sur RDV avec
remise de l'offre par mail, priorité aux lo-
cataires d'un bailleur social jusqu'au
02/06/2022. Prix fixé selon modalités du
l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

51 Reims 120 000 €
Vends Appartement Type V d'environ
90m², situé au 16 Avenue de l'Europe -2A -
REIMS - Classe énergie "D" - Charges
annuelles : 2013,28€ - Pas de procédure
en cours - Nbre de lots de copropriété : 82
dont 40 d'habitation - Visites sur RDV avec
remise de l'offre par mail, priorité aux lo-
cataires d'un bailleur social jusqu'au
02/06/2022. Prix fixé selon modalités du
l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

51 Reims 120 000 €
Vends Appartement Type V d'environ
90m², situé au 16 Avenue de l'Europe -2A -
REIMS - Classe énergie "D" - Charges
annuelles : 2013,28€ - Pas de procédure
en cours - Nbre de lots de copropriété : 82
dont 40 d'habitation - Visites sur RDV avec
remise de l'offre par mail, priorité aux lo-
cataires d'un bailleur social jusqu'au
02/06/2022. Prix fixé selon modalités du
l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

51 Reims 120 000 €
Vends Appartement Type V d'environ
90m², situé au 16 Avenue de l'Europe -2A -
REIMS - Classe énergie "D" - Charges
annuelles : 2013,28€ - Pas de procédure
en cours - Nbre de lots de copropriété : 82
dont 40 d'habitation - Visites sur RDV avec
remise de l'offre par mail, priorité aux lo-
cataires d'un bailleur social jusqu'au
02/06/2022. Prix fixé selon modalités du
l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

51 Reims 120 000 €
Vends Appartement Type V d'environ
90m², situé au 16 Avenue de l'Europe -2A -
REIMS - Classe énergie "D" - Charges
annuelles : 2013,28€ - Pas de procédure
en cours - Nbre de lots de copropriété : 82
dont 40 d'habitation - Visites sur RDV avec
remise de l'offre par mail, priorité aux lo-
cataires d'un bailleur social jusqu'au
02/06/2022. Prix fixé selon modalités du
l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

51 Reims 120 000 €
Vends Appartement Type V d'environ
90m², situé au 16 Avenue de l'Europe -2A -
REIMS - Classe énergie "D" - Charges
annuelles : 2013,28€ - Pas de procédure
en cours - Nbre de lots de copropriété : 82
dont 40 d'habitation - Visites sur RDV avec
remise de l'offre par mail, priorité aux lo-
cataires d'un bailleur social jusqu'au
02/06/2022. Prix fixé selon modalités du
l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

51 Reims 120 000 €
Vends Appartement Type V d'environ
90m², situé au 16 Avenue de l'Europe -2A -
REIMS - Classe énergie "D" - Charges
annuelles : 2013,28€ - Pas de procédure
en cours - Nbre de lots de copropriété : 82
dont 40 d'habitation - Visites sur RDV avec
remise de l'offre par mail, priorité aux lo-
cataires d'un bailleur social jusqu'au
02/06/2022. Prix fixé selon modalités du
l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

51 Reims 120 000 €
Vends Appartement Type V d'environ
90m², situé au 16 Avenue de l'Europe -2A -
REIMS - Classe énergie "D" - Charges
annuelles : 2013,28€ - Pas de procédure
en cours - Nbre de lots de copropriété : 82
dont 40 d'habitation - Visites sur RDV avec
remise de l'offre par mail, priorité aux lo-
cataires d'un bailleur social jusqu'au
02/06/2022. Prix fixé selon modalités du
l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

51 Reims 120 000 €
Vends Appartement Type V d'environ
90m², situé au 16 Avenue de l'Europe -2A -
REIMS - Classe énergie "D" - Charges
annuelles : 2013,28€ - Pas de procédure
en cours - Nbre de lots de copropriété : 82
dont 40 d'habitation - Visites sur RDV avec
remise de l'offre par mail, priorité aux lo-
cataires d'un bailleur social jusqu'au
02/06/2022. Prix fixé selon modalités du
l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

51 Reims 120 000 €
Vends Appartement Type V d'environ
90m², situé au 16 Avenue de l'Europe -2A -
REIMS - Classe énergie "D" - Charges
annuelles : 2013,28€ - Pas de procédure
en cours - Nbre de lots de copropriété : 82
dont 40 d'habitation - Visites sur RDV avec
remise de l'offre par mail, priorité aux lo-
cataires d'un bailleur social jusqu'au
02/06/2022. Prix fixé selon modalités du
l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

51 Reims 120 000 €
Vends Appartement Type V d'environ
90m², situé au 16 Avenue de l'Europe -2A -
REIMS - Classe énergie "D" - Charges
annuelles : 2013,28€ - Pas de procédure
en cours - Nbre de lots de copropriété : 82
dont 40 d'habitation - Visites sur RDV avec
remise de l'offre par mail, priorité aux lo-
cataires d'un bailleur social jusqu'au
02/06/2022. Prix fixé selon modalités du
l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

51 Reims 120 000 €
Vends Appartement Type V d'environ
90m², situé au 16 Avenue de l'Europe -2A -
REIMS - Classe énergie "D" - Charges
annuelles : 2013,28€ - Pas de procédure
en cours - Nbre de lots de copropriété : 82
dont 40 d'habitation - Visites sur RDV avec
remise de l'offre par mail, priorité aux lo-
cataires d'un bailleur social jusqu'au
02/06/2022. Prix fixé selon modalités du
l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

51 Reims 120 000 €
Vends Appartement Type V d'environ
90m², situé au 16 Avenue de l'Europe -2A -
REIMS - Classe énergie "D" - Charges
annuelles : 2013,28€ - Pas de procédure
en cours - Nbre de lots de copropriété : 82
dont 40 d'habitation - Visites sur RDV avec
remise de l'offre par mail, priorité aux lo-
cataires d'un bailleur social jusqu'au
02/06/2022. Prix fixé selon modalités du
l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

51 Reims 120 000 €
Vends Appartement Type V d'environ
90m², situé au 16 Avenue de l'Europe -2A -
REIMS - Classe énergie "D" - Charges
annuelles : 2013,28€ - Pas de procédure
en cours - Nbre de lots de copropriété : 82
dont 40 d'habitation - Visites sur RDV avec
remise de l'offre par mail, priorité aux lo-
cataires d'un bailleur social jusqu'au
02/06/2022. Prix fixé selon modalités du
l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

51 Reims 120 000 €
Vends Appartement Type V d'environ
90m², situé au 16 Avenue de l'Europe -2A -
REIMS - Classe énergie "D" - Charges
annuelles : 2013,28€ - Pas de procédure
en cours - Nbre de lots de copropriété : 82
dont 40 d'habitation - Visites sur RDV avec
remise de l'offre par mail, priorité aux lo-
cataires d'un bailleur social jusqu'au
02/06/2022. Prix fixé selon modalités du
l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

51 Reims 120 000 €
Vends Appartement Type V d'environ
90m², situé au 16 Avenue de l'Europe -2A -
REIMS - Classe énergie "D" - Charges
annuelles : 2013,28€ - Pas de procédure
en cours - Nbre de lots de copropriété : 82
dont 40 d'habitation - Visites sur RDV avec
remise de l'offre par mail, priorité aux lo-
cataires d'un bailleur social jusqu'au
02/06/2022. Prix fixé selon modalités du
l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

51 Reims 120 000 €
Vends Appartement Type V d'environ
90m², situé au 16 Avenue de l'Europe -2A -
REIMS - Classe énergie "D" - Charges
annuelles : 2013,28€ - Pas de procédure
en cours - Nbre de lots de copropriété : 82
dont 40 d'habitation - Visites sur RDV avec
remise de l'offre par mail, priorité aux lo-
cataires d'un bailleur social jusqu'au
02/06/2022. Prix fixé selon modalités du
l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

51 Reims 120 000 €
Vends Appartement Type V d'environ
90m², situé au 16 Avenue de l'Europe -2A -
REIMS - Classe énergie "D" - Charges
annuelles : 2013,28€ - Pas de procédure
en cours - Nbre de lots de copropriété : 82
dont 40 d'habitation - Visites sur RDV avec
remise de l'offre par mail, priorité aux lo-
cataires d'un bailleur social jusqu'au
02/06/2022. Prix fixé selon modalités du
l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

51 Reims 120 000 €
Vends Appartement Type V d'environ
90m², situé au 16 Avenue de l'Europe -2A -
REIMS - Classe énergie "D" - Charges
annuelles : 2013,28€ - Pas de procédure
en cours - Nbre de lots de copropriété : 82
dont 40 d'habitation - Visites sur RDV avec
remise de l'offre par mail, priorité aux lo-
cataires d'un bailleur social jusqu'au
02/06/2022. Prix fixé selon modalités du
l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

51 Reims 120 000 €
Vends Appartement Type V d'environ
90m², situé au 16 Avenue de l'Europe -2A -
REIMS - Classe énergie "D" - Charges
annuelles : 2013,28€ - Pas de procédure
en cours - Nbre de lots de copropriété : 82
dont 40 d'habitation - Visites sur RDV avec
remise de l'offre par mail, priorité aux lo-
cataires d'un bailleur social jusqu'au
02/06/2022. Prix fixé selon modalités du
l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

51 Reims 120 000 €
Vends Appartement Type V d'environ
90m², situé au 16 Avenue de l'Europe -2A -
REIMS - Classe énergie "D" - Charges
annuelles : 2013,28€ - Pas de procédure
en cours - Nbre de lots de copropriété : 82
dont 40 d'habitation - Visites sur RDV avec
remise de l'offre par mail, priorité aux lo-
cataires d'un bailleur social jusqu'au
02/06/2022. Prix fixé selon modalités du
l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

51 Reims 120 000 €
Vends Appartement Type V d'environ
90m², situé au 16 Avenue de l'Europe -2A -
REIMS - Classe énergie "D" - Charges
annuelles : 2013,28€ - Pas de procédure
en cours - Nbre de lots de copropriété : 82
dont 40 d'habitation - Visites sur RDV avec
remise de l'offre par mail, priorité aux lo-
cataires d'un bailleur social jusqu'au
02/06/2022. Prix fixé selon modalités du
l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

51 Reims 120 000 €
Vends Appartement Type V d'environ
90m², situé au 16 Avenue de l'Europe -2A -
REIMS - Classe énergie "D" - Charges
annuelles : 2013,28€ - Pas de procédure
en cours - Nbre de lots de copropriété : 82
dont 40 d'habitation - Visites sur RDV avec
remise de l'offre par mail, priorité aux lo-
cataires d'un bailleur social jusqu'au
02/06/2022. Prix fixé selon modalités du
l'art. L443-11 du CCH. Renseignements
Immocoop au 03.26.97.67.37.

Emploi

RECHERCHE D'EMPLOI



51. SPÉCIALISTE CARRELAGE ET MA-
CON. 23 ans d'expérience, nombreuses
références, travail soigné, propose chez
Particuliers et Professionnels : carrelage,
faïences, briques, pierres, toutes
machineries, extension de maison et té-
rassements, enduits, terrassement, cré-
pis, isolation, peinture et placo. Déclarez.
Tél. 06 09 83 30 20 ou 05 26 03 00 79

Automobile

AUTOMOBILE

ACHAT

ACHETE CASH, A votre service depuis
2007, tous véhicules, utilitaires, voitures
anciennes, camions, PL, camping-cars,
4x4, engins BTP... même en panne, fort
km, accidents, gagés, roulants ou pas.
Cliquez de banque ou espèces.
BY AUTOS 06 40 34 50 74

RENAULT

Kangoo Renault, 1.5L, DCI, 5ch, fiscalité
90ch, 5 portes dont 1 latérale, crochet d'at-
telage, 47 000KM, 03/2019, PRIX 11 500€
à débattre, tél. 06 81 56 36 26

Rencontres

VIE A Z

FEMMES

● Femme 72ans, non voyante, assez co-
quette et élégante, vivant dans une mai-
son, aimerait rencontrer quelqu'un de sé-
rieux, pour vie à deux. Envoyer réponse
sous réf. DEGCJ au journal qui transmet-
tra.

RENCONTRES LIBRES

FEMMES

● RECHERCHE homme aimant les FEM-
MES RONDES ET TOUS les plaisirs de la
vie... GABRIEL au 03 59 61 25 90 (Appel
Gratuit)

HABITAT

Vous souhaitez vendre ou louer
— un **BIEN** entre **PARTICULIERS** ?

Annonces
IMMO

Une offre sur-mesure vous attend ! **L'union** **L'Ardennais**

Contactez-nous au
0800 120 102*

ou déposez
votre annonce sur

pa@globalestmedias.fr

*Appel gratuit depuis un poste fixe,
du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-18h

Modification du **Plan Local d'Urbanisme**
Commune de BARENTON-BUGNY